
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 mai 2009 à 19 h
maison de la culture Mercier, 8105, rue Hochelaga, Montréal**

PRÉSENCES :

Madame Lyn THÉRIAULT, mairesse d'arrondissement
Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelaga
Monsieur Richer DOMPIERRE, conseiller du district de Louis-Riel
Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétéreaultville
Madame Claire ST-ARNAUD, conseillère du district de Maisonneuve—Longue-Pointe

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LYN THÉRIAULT,
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Josée Guy, directrice d'arrondissement
Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du
développement social
Monsieur Michel Fachinetti, directeur, Direction des travaux publics
Madame Michèle Giroux, directrice, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Monsieur Claude B. Plante, directeur, Direction des services administratifs
M^e Julie Doyon, secrétaire d'arrondissement

ET

Monsieur Laval Villeneuve, commandant, poste de quartier 48 du S.P.V.M.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 15 citoyens-nes.

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 03.

CA09 27 00142

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'amender l'ordre du jour de la façon suivante :

retrait de l'article 20.05

20.05 Approuver le bail par lequel la Ville loue de M^{me} Lorraine Martel et M. Serge Séguin des locaux au 6761, rue Beaubien Est, à compter du 1^{er} novembre 2009, pour une période de 5 ans, moyennant un loyer total de 54 540 \$ - 1092716004.

ajout de l'article 51.02

51.02 Inclure le poste de préposé à la patrouille canine dans le programme de surveillance des installations sportives et de loisirs extérieures de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve – 1091299002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 27 00143

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour, tel qu'amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proclamations et déclarations

Aucune proclamation et déclaration.

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Jean-Paul Lussier Question concernant l'article 20.04 de l'ordre du jour.

Il désire connaître les dimensions du cabanon qui sera installé et la ventilation des coûts.

CA09 27 00144

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 avril 2009 à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 27 00145

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 avril 2009 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA09 27 00146

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'octroyer neuf contributions financières pour une somme totale de 21 750 \$ aux organismes suivants :

1 Organisme : Tour de Lire

Projet : 10^e anniversaire du journal des participants « À nous de parler »

District : Hochelaga

Montant : 300 \$

2 Organisme : Comité de surveillance Louis-Riel

Projet : « Ma sécurité, j'y vois ! »

District : Louis-Riel

Montant : 5 000 \$

- 3 Organisme : Sentier urbain
 Projet : « Mon quartier parmi les arbres »
 District : Hochelaga
 Montant : 15 000 \$
- 4 Organisme : Tour Honoré-Beaugrand
 Projet : Achat et réparation de balançoires et jeu de pétanques
 District : Maisonneuve-Longue-Pointe
 Montant : 300 \$
- 5 Organisme : Concertation Aînée de Hochelaga-Maisonneuve
 Projet : Location de locaux au Centre communautaire Hochelaga
 District : Hochelaga
 Montant : 200 \$
- 6 Organisme : Âge d'or Marie-Reine-des-Coeurs
 Projet : Contribution financière
 District : Louis-Riel
 Montant : 300 \$
- 7 Organisme : Club de l'Âge d'or Saint-Victor
 Projet : Ouverture officielle du terrain de pétanque Saint-Victor
 District : Tétreaultville
 Montant : 200 \$
- 8 Organisme : Loisirs Sainte-Claire
 Projet : 4^e édition de la Fête des clubs de vacance de Mercier Est
 District : Tétreaultville
 Montant : 300 \$
- 9 Organisme : Comité de Loisirs Résidence le Symbiose
 Projet : Contribution financière pour organisation des activités de loisirs
 District : Maisonneuve-Longue-Pointe
 Montant : 150 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094375011

CA09 27 00147

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser une dépense de 2 278,76 \$, provenant du budget de soutien aux élus-es pour l'année 2009, pour la participation des élus-es à divers événements :

1

Organisme : Chic Resto Pop
 Participation : 10 billets pour le spectacle Chic Resto Blues 2009
 Montant : 400 \$ (2 billets par élus-es)
 Participants : Madame Lyn Thériault, Madame Claire St-Arnaud, Monsieur Laurent Blanchard, Monsieur Gaëtan Primeau et Monsieur Richer Dompierre
 Date : Dimanche 7 juin 2009

2

Organisme : Le C.A.P. Saint-Barnabé inc.
Participation : Concert bénéfique dans le cadre de la campagne 2009
Montant : 250 \$ (2 billets par élus-es)
Participants : Madame Lyn Thériault, Madame Claire St-Arnaud, Monsieur Laurent Blanchard,
Monsieur Gaëtan Primeau et Monsieur Richer Dompierre
Date : Dimanche 7 juin 2009

3

Organisme : Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de Montréal
Participation : Cocktail des finalistes et soirée de dévoilement des lauréats
Montant : 1 128,76 \$
Participants : Madame Lyn Thériault, Monsieur Laurent Blanchard, Monsieur Gaëtan Primeau et
Monsieur Richer Dompierre
Date : Vendredi 15 mai 2009

4

Organisme : Troupe Symbiose
Participation : Pièce de théâtre « Traitement de canal »
Montant : 150 \$
Participants : Madame Lyn Thériault, Madame Claire St-Arnaud, Monsieur Laurent Blanchard,
Monsieur Gaëtan Primeau et Monsieur Richer Dompierre
Date : Vendredi 15 mai 2009

5

Organisme : Fondation les Amis-es de La Dauphinelle
Participation : 9^e tournoi de golf de la Fondation Les amis-es de la Dauphinelle
Montant : 350 \$
Participants : Monsieur Laurent Blanchard et Monsieur Gaëtan Primeau
Date : Lundi 22 juin 2009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094375010

CA09 27 00148

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'affecter une somme de 42 000 \$ provenant du surplus budgétaire de l'arrondissement de Mercier—
Hochelaga-Maisonneuve pour la campagne de sécurité routière pour les aînés-es;

d'autoriser une dépense de 42 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de la campagne;

d'autoriser Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du
développement social à réaliser le projet;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel,
dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1092935001

CA09 27 00149

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Solidarité Mercier-Est pour la réalisation de la phase 4 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire) et verser une contribution financière de 134 100 \$;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers »;

cette dépense sera financée à 100% par l'agglomération;

d'autoriser Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091221001

CA09 27 00150

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Tennis Montréal inc., pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2011;

de verser une somme totale de 69 270 \$ répartie comme suit :

	2009	2010	2011
Pour soutenir l'organisation d'événements sportifs	23 090 \$	23 090 \$	23 090 \$

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers »;

d'autoriser Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094288001

CA09 27 00151

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La maison des familles de Mercier-Est pour la réalisation du projet « AN-JEU dans le milieu » qui s'inscrit dans le volet « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » du contrat de ville, et verser une contribution financière de 25 000 \$ pour la période du 11 mai 2009 au 19 décembre 2009;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers »;

d'autoriser Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091221012

CA09 27 00152

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'accorder à B.P. Asphalte inc., un contrat pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 1 269 759,09 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093478003

CA09 27 00153

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'autoriser une dépense totale de 1 431 735 \$ comprenant le contrat attribué à B.P. Asphalte inc. pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 1 269 759,09 \$, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093478003

CA09 27 00154

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'accorder à Construction et Rénovation Gilbert Dumas inc., un contrat pour l'exécution des travaux de restauration des lucarnes du CCSE Maisonneuve, pour une somme de 240 506,47 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1083370005

CA09 27 00155

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'autoriser une dépense de 288 607,77 \$ comprenant le contrat attribué à Construction et Rénovation Gilbert Dumas inc. pour la restauration des lucarnes du CCSE Maisonneuve, pour une somme 240 506,47 \$, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1083370005

CA09 27 00156

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'accorder à Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), un contrat pour l'aménagement du tronçon 5 Est du Lien Vert pour une somme de 53 897,81 \$, taxes incluses;

d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094909002

CA09 27 00157

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser une dépense totale de 72 199,81 \$ comprenant le contrat attribué à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour l'aménagement du tronçon 5 Est du projet du Lien Vert pour une somme de 53 897,81 \$, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094909002

CA09 27 00158

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'accorder à Monsieur Cabanon inc., un contrat pour la fourniture d'un cabanon principal, pour une somme totale de 5 549,22 \$, incluant les taxes;

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094058001

CA09 27 00159

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'accorder à DFI Construction, un contrat pour la démolition du cabanon principal existant, pour une somme totale de 28 201,82 \$, incluant les taxes;

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094058001

CA09 27 00160

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'autoriser une dépense totale de 37 126,15 \$ comprenant le contrat attribué à Monsieur Cabanon inc. pour la fourniture du cabanon principal du Parc Dupéré, pour une somme de 5 549,22 \$, le contrat attribué à DFI Construction pour la démolition du cabanon principal existant, la préparation du terrain pour le nouveau cabanon principal et la rénovation de la vespasienne au Parc Dupéré, pour une somme de 28 201,82\$ ainsi que les frais accessoires, les contingences et les incidences, le cas échéant;

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094058001

CA09 27 00161

Considérant l'adoption, par le conseil municipal, de la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2008 de la Ville de Montréal (CM09 0183);

Considérant que les surplus de 2008 attribués à l'arrondissement ne seront rendus disponibles qu'après la création de réserves établies en conformité avec la politique d'utilisation des surplus;

Considérant que l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve possède actuellement une réserve pour imprévus de 116 735\$ et une réserve pour la stabilisation du coût du déneigement de 573 364\$;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'approuver l'augmentation de la réserve pour stabilisation des coûts de déneigement d'une somme de 2 213 000 \$, ce qui porterait cette réserve à 2 786 364 \$ ou 23,8% du budget 2009 pour les activités d'enlèvement de la neige;

d'approuver l'affectation d'une somme de 695 100 \$ à la réserve pour stabilisation des coûts « Santé et sécurité au travail », somme correspondant au surplus dégagé en 2008 dans ce poste budgétaire, ce qui porterait cette réserve à 1 926 300 \$;

d'approuver l'affectation d'une somme de 286 200 \$ à la réserve pour « Ester en justice », somme correspondant au surplus dégagé en 2008 dans ce poste budgétaire, ce qui porterait cette réserve à 858 600 \$;

de prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

d'imputer ces surplus conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1092818006

CA09 27 00162

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'affecter une somme de 323 983 \$ des surplus de l'arrondissement à titre de financement partiel de la participation de l'arrondissement au plan de la Ville pour contrer les effets de la crise économique et financière;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1090676001

CA09 27 00163

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'octroyer une contribution de 6 000 \$ au Comité mixte municipalités, industries, citoyens de l'Est de Montréal pour le projet « Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'Est de Montréal »;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1092818009

CA09 27 00164

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération d'approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement de l'Est établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1092892003

CA09 27 00165

Considérant que la programmation 2009-2010 de la Corporation de développement de l'Est répond adéquatement aux attentes signifiées de l'arrondissement;

Considérant que la programmation annuelle reflète les éléments du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi adopté par l'arrondissement;

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'approuver la programmation annuelle 2009-2010 et le budget s'y rattachant afin de permettre le versement de la contribution de la Ville de Montréal aux activités de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1092892004

CA09 27 00166

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Claire ST-ARNAUD

Et résolu :

de recommander au comité exécutif d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur des « rues Ontario - Sainte-Catherine » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028) et d'adopter le Guide complétant et précisant le Guide général définissant les travaux admissibles pour ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093384004

CA09 27 00167

Attendu qu'une modification au sommaire décisionnel a été apportée;

Attendu que cette modification vise à préciser la nature du projet relativement à l'abandon d'une deuxième patinoire;

Attendu que ce changement ne modifie pas le projet initial;

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Claire ST-ARNAUD

Et résolu :

de maintenir la demande faite au conseil municipal de participer au financement de la nouvelle construction du Complexe récréo-sportif de Mercier-Est de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1080378001

CA09 27 00168

Avis de motion est donné par Monsieur Laurent Blanchard, qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, le Règlement RCA08-27009-2 modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA08-27009) dont l'objet est d'introduire une tarification pour les cafés-terrasses.

1090603003

CA09 27 00169

Avis de motion est donné par Monsieur Gaëtan Primeau, qu'il sera présenté au conseil d'arrondissement, le projet du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA09-27001) dont l'objet est de regrouper diverses dispositions incluses dans des règlements de nuisance et d'édicter de nouvelles règles.

1091462011

CA09 27 00170

Avis de motion est donné par Monsieur Laurent Blanchard, qu'il sera présenté au conseil d'arrondissement, le Règlement 01-275-46 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet principal est de soumettre à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale une armoire de protection et de sectionnement, un transformateur sur socle et un piédestal de câblodistribution et de téléphonie lorsque en cour avant.

1091462009

CA09 27 00171

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'adopter le projet du Règlement 01-275-46 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275);

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 9 juin 2009 à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091462009

CA09 27 00172

Attendu qu'une copie du Règlement RCA07-27006-1 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006) a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'adopter le Règlement RCA07-27006-1 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091462006

CA09 27 00173

Attendu qu'une copie du Règlement 01-275-42 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet principal est de créer un secteur de commerce désignés sur le territoire de la SDC de la rue Sainte-Catherine Est et de lever le contingentement en distance visant les restaurants dans les secteurs de la famille commerce de la catégorie C.4 de la classe A a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Claire ST-ARNAUD

Et résolu :

d'adopter le Règlement 01-275-42 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091462005

CA09 27 00174

Attendu qu'une copie du Règlement 01-275-43 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet principal est de modifier les amendes a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'adopter le Règlement 01-275-43 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091462007

CA09 27 00175

Attendu qu'une copie du Règlement 01-275-44 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet principal est de soumettre à un Plan d'implantation et d'intégration architectural les enseignes sur le territoire des SDC Promenade Sainte-Catherine Est et Promenade Ontario a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Claire ST-ARNAUD

Et résolu :

d'adopter le règlement 01-275-44 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1071462008

CA09 27 00176

Il est proposé par Claire ST-ARNAUD

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'adopter le second projet du Règlement 01-275-45 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet principal est de confirmer, dans le secteur soumis à un plan de site nommé secteur « Louis-H. Lafontaine », la présence de balcons et d'équipements mécaniques dans les autres cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091462010

CA09 27 00177

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'édicter une ordonnance pour ajouter l'Éco-quartier Hochelaga situé au 3980, rue La Fontaine à la liste des émetteurs de licences de chien et modifier l'annexe 2 du Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens (R.V.M. 99-254, modifié par R.V.M. 00-195) et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., chapitre C-10) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve;

d'autoriser Madame Michèle Giroux, directrice, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve à signer l'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1092915001

CA09 27 00178

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 8811 à 8815, rue Hochelaga (lot 1 711 246) de l'obligation de fournir une unité de stationnement en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1090603002

CA09 27 00179

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2009 (partie 2);

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2009 (partie 2);

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), une ordonnance permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2009 (partie 2);

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons non alcoolisées, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2009 (partie 2);

de ratifier l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés au Tableau des événements sur le domaine public 2009 (partie 2) et les dérogations aux règlements s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094686001

CA09 27 00180

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, adopté le 3 décembre 2002 (RCA02-27009);

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0112, telle qu'elle est libellée ci-dessous :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

SECTION I

2. Le projet particulier PP27-0090 est modifié par le remplacement du deuxième alinéa de l'article 3 par le suivant :

« À ces fins, il est permis de déroger aux articles 124, 218, 226, 273, 274, 590 et 591 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275). ».

3. L'article 6 de ce projet particulier est modifié par le remplacement du mot « 200 » par « 250 ».

4. L'article 7 de ce projet particulier est modifié par le remplacement des mots « aux conditions prévues à l'article 226 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) » par les mots « et dans un bureau ».

SECTION II

DISPOSITIONS PÉNALES

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions à la présente résolution, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

1^o s'il s'agit d'une personne physique :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 200 \$ à 600 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 600 \$ à 1 000 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$.

2^o s'il s'agit d'une corporation :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 400 \$ à 1 200 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091462001

CA09 27 00181

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'accorder une dérogation mineure relative à un agrandissement en hauteur devant être situé à l'alignement de construction afin de permettre la transformation d'une résidence sise au 2865, rue de Contrecoeur, localisée entre les rues de Marseille et Sainte-Claire, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-27010).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1090603001

CA09 27 00182

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

de nommer le chef de division de l'urbanisme, à la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial de la Promenade Sainte-Catherine Est afin d'y représenter l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094055001

CA09 27 00183

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'approuver l'inclusion du poste de préposé à la patrouille dans ce même dossier.

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091299002

Dépôt aux archives de l'arrondissement des décisions déléguées prises par les directions de l'arrondissement et les listes des bons de commandes pour la période du 1^{er} au 31 mars 2009.

Dépôt aux archives de l'arrondissement du Rapport des statistiques mensuelles des permis et inspections.

Dépôt aux archives de l'arrondissement d'une résolution de l'arrondissement d'Ahuntsic—Cartierville.

Période de questions des membres du conseil d'arrondissement

Aucune question des membres du conseil d'arrondissement.

Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 20.

1. Il mentionne être propriétaire d'un restaurant situé sur la SDC Promenade Saint-Catherine Est et il désire savoir si le fleurissement de la SDC Promenade Sainte-Catherine Est est prévu dans le projet de Sentier urbain.

Monsieur Laurent Blanchard répond au citoyen.

2. Il mentionne qu'il est citoyen de l'arrondissement depuis plus de 25 ans et il fait part de ses doléances en ce qui concerne l'état des rues dans son secteur, la planification des opérations de déneigement et la cueillette des ordures.

Il s'explique mal que l'on donne des constats d'infraction lors des opérations de nettoyage des rues à l'exception de la rue Ontario, car il y a des parcomètres.

Il mentionne également que la présence de nombreux nids-de-poule remet en question la sécurité des rues et des pistes cyclables.

Madame Lyn Thériault répond au citoyen.

3. Il désire connaître la date de réalisation du parc qui sera aménagé au coin des rues du Trianon et de Marseille.

Il demande s'il y aura une consultation auprès des citoyens sur la vocation de ce parc.

Il veut savoir s'il existe un règlement qui oblige l'entrepreneur à ramasser les déchets de construction.

Il mentionne avoir déposé une demande afin d'instaurer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents dans son secteur et il s'informe du suivi qui sera accordé à cette demande.

Il signale que des trottoirs ont été mal faits dans son secteur et demande s'il y aura un suivi à cette requête et de plus il désire connaître le délai qu'a l'entrepreneur pour réaliser les travaux d'aménagement.

Il désire savoir si le branchement des lampadaires est prévu prochainement.

Madame Claire St-Arnaud répond au citoyen.

4. Il demande l'aménagement d'une aire d'exercice canin au parc Lalancette et, si cela n'est pas possible, il demande dans quel parc peut-on l'installer.

Il veut savoir s'il y aura l'installation d'une patinoire réfrigérée grâce à la fondation du Canadien dans le parc Lalancette.

Madame Lyn Thériault et Monsieur Laurent Blanchard répondent au citoyen.

5. Il souligne l'implication de l'arrondissement dans le projet du parc-école Boucher-De La Bruère et sollicite de nouveau l'aide financière de l'arrondissement pour un projet de récupération d'un module de jeux d'un parc de Notre-Dame-de-Grâce.

Il mentionne qu'il est difficile de mener à bien ce projet, car la fondation de l'école doit finaliser le projet d'éclairage sécuritaire du parc-école et que la sollicitation auprès des entreprises est ardue et qu'il en coûtera environ 10 000 \$ pour démonter, remonter et installer le module de jeux.

Il mentionne également qu'il utilise le vélo comme moyen de transport et constate une augmentation du nombre de cyclistes sur les pistes cyclables.

À cet effet il explique qu'il y a plusieurs secteurs dangereux sur la piste cyclable de la rue Notre-Dame, entre autre la configuration près du Tim Horton au coin des rues Dickson et Notre-Dame.

Il suggère plusieurs mesures pour améliorer la sécurité de la piste cyclable de la rue Notre-Dame et s'informe de la tolérance des policiers relativement aux cyclistes qui ne respectent pas les feux de circulation.

Madame Claire St-Arnaud et Monsieur Laurent Blanchard répondent au citoyen.

La période de questions se termine à 20 h 08.

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est complété, la mairesse d'arrondissement, Madame Lyn Thériault, déclare la levée de la séance à 20 h 09.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE DIXIÈME JOUR DE JUIN 2009

Madame Lyn Thériault
Mairesse d'arrondissement

M^e Julie DOYON
Secrétaire d'arrondissement

Afin de tenir compte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les informations de nature nominative ont été supprimées de cette version électronique.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 5600, rue Hochelaga, Bureau RC30, durant les heures normales d'ouverture.